

Convocation le : 29 novembre 2022

ORDRE DU JOUR :

- 1- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 07/11/2022
- 2- Lancement d'une étude pour un projet de production d'énergie renouvelable par des turbines houlomotrices sur la Commune de Plougrescant, présentation par Monsieur LUCAS, Directeur de la SEM Énergies 22, et par Madame CAZES, Directrice associée YS Énergies Marines Développement - Demande d'accord de principe
- 3- Finances - Dépôt des dossiers de demande de subventions DETR et DSIL 2023
- 4- Projet « école - salle de motricité » - Passation des marchés de travaux
- 5- Finances - Tarifs 2023
- 6- Locations 2023 - bâtiment de l'Ancienne Poste
- 7- Finances - Budget Principal 2022 - Octroi d'une subvention exceptionnelle pour le Comité de jumelage
- 8- Finances - Budget Principal 2022 - demande d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables pour un montant de 211,01 €
- 9- Finances - Budget Principal 2022 - Décision Modificative N°2
- 10- Finances - Budget Camping 2022 - Décision Modificative N°1 liée aux intérêts d'emprunt
- 11- Questions diverses
 - Pour rappel : repas de Noël Élus/Agents le mercredi 7 décembre 2022 à midi
 - Commission du Personnel : mercredi 14 décembre 2022 à 15H
 - Le pot de départ à la retraite de Corine LE PICHOURON se déroulera le mercredi 14 décembre 2022 à 18H à la salle du Conseil en mairie

	Présent	Pouvoir	Absent
Anne-Françoise PIEDALLU	X		
Gilbert RANNOU	X		
Cécile HERVE	X		
Grégoire CLIQUET	X		
Maryvonne LANOË	X		
Roland PATEZOUR	X		
Véronique LE CALVEZ	X		
Gérard PONGERARD	X		
Dominique LE ROUX	X		
Jean-Pierre QUESNEL	X		
Sabrina DURAND	X		
Gwenaël CLOAREC	X		
Bruno DUVAL	X		
Nathalie BOSSUYT	X		
Yves TESSIER	X		

Secrétaire de séance : **Véronique LE CALVEZ**

1. **Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 7 novembre 2022**

Madame le Maire propose l'approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 7 novembre 2022.

VOTE : UNANIMITÉ

2. **Lancement d'une étude pour un projet de production d'énergie renouvelable par des turbines houlomotrices sur la commune de Plougrescant, présentation par Monsieur LUCAS, Directeur de la SEM Énergies 22 - Demande d'accord de principe**

Madame le Maire rappelle la tenue de la Commission Générale du lundi 19 septembre dernier durant laquelle a été présenté par la Société d'Économie Mixte Énergies 22, dont le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor est l'actionnaire majoritaire, assisté de la société YS Énergies Marines Développement, le projet de production d'énergie renouvelable par des turbines houlomotrices qu'elle se propose de développer sur la Commune de Plougrescant.

La Société d'Économie Mixte Énergies 22 souhaite développer, financer, construire et exploiter ce projet houlomoteur avec le co-développeur et co-investisseur de son choix, la société YS Énergies Marines Développement (YS~EMD).

La Société d'Économie Mixte Énergies 22 et YS~EMD envisagent de configurer le projet de parc de turbines houlomotrices selon les implantations qui seront techniquement et économiquement possibles, dans le respect des exigences sociales et environnementales de la zone d'implantation. Le développement du projet se fera de manière concertée avec les riverains, les usagers et les autorités.

La Société d'Économie Mixte Énergies 22 et YS~EMD ont sollicité le soutien de la municipalité pour poursuivre leurs études et leur permettre d'aller à la rencontre des propriétaires fonciers ainsi que des autorités concernées.

La SEM Énergies 22 et YS~EMD souhaitent réaliser différentes études de pré faisabilité dont un pré-diagnostic écologique par un Bureau d'Études spécialisé, dont les conclusions sont déterminantes à l'implantation d'un parc de turbines houlomotrices, avec pour réserve le respect des zones humides et naturelles notamment pour l'atterrage du raccordement électrique.

Madame le Maire précise que cette délibération ne porte que sur un accord de principe sur la poursuite des études nécessaires à la décision de la réalisation du projet. En fonction du résultat de ces études préliminaires, le Conseil Municipal sera de nouveau sollicité.

Madame le Maire présente l'intérêt du projet qui contribue tout particulièrement à la transition et à l'autonomie énergétique du territoire ainsi que ses retombées financières potentielles pour la Commune.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur :

- Une réponse favorable à cette demande,
- Un soutien à la poursuite du développement de ce projet de production d'énergie marine renouvelable.

Madame Le Maire précise que c'est bien le SDE qui est venu vers la Commune de Plougrescant.

Vincent LUCAS se présente puis présente la SEM Énergies 22 :

Voici les axes majeurs des projets de la SEM sur les Côtes d'Armor :

- *4 centrales photovoltaïques,*
- *2 stations GNV en fonctionnement (5 en développement),*
- *Énergie éolienne,*
- *Énergie avec les vagues ou les courants marins.*

Céline CAZES se présente puis présente l'entreprise YS :
 L'entreprise travaille sur des projets pour répondre à une consommation locale.
 YS est « l'architecte » de ce type de projets, c'est-à-dire qu'YS sait manager ce type de projets pour les voir aboutir.

Céline CAZES explique la démarche proposée sur Plougrescant :
 Aujourd'hui c'est un premier échange avec la Commune, cette concertation arrive très tôt dans le projet afin d'obtenir une adhésion de principe.

Un COPIL sera créé avec une gouvernance à déterminer : SEM, YS, élus, citoyens, professionnels de la mer... Le COPIL est un outil d'aides à la réflexion. Les décisions seront prises par le Conseil Municipal. Pour ce qui est des autorisations environnementales ce sera la Préfecture.

Aujourd'hui, tout ce qui est exposé est fondé sur des hypothèses uniquement, les études seront faites pour les vérifier.

Une présentation est réalisée des différents types d'houlomoteurs (à la surface de l'eau) déjà installés dans le monde. Il n'y en a pas encore en France.

Elle explique qu'un Atlas des gisements mondiaux de houles, par la compilation de différents critères (modélisations), a été créé. Ainsi, 6 zones ont été présélectionnées au large de Plougrescant. Au final, un seul site serait potentiellement retenu.

Concernant l'atterrage : à terre, un poste de livraison serait à définir.

L'électricité produite serait consommée localement.

Effectivement, vu le contexte international, il faut consommer moins, mieux consommer et produire localement en diversifiant.

En cas d'aboutissement, les frais de démantèlement futurs seront séquestrés sur des comptes bancaires.

Avec 10 bouées, 73% de la consommation de Plougrescant serait produit, d'après les calculs théoriques.

Le temps d'études : 2 ans complets d'études environnementales, études d'impact, ?

La Collectivité percevrait une redevance, l'IFER (fiscalité) ?

VOTE : UNANIMITÉ

3. Finances - Dépôt des dossiers de demande de subventions DETR et DSIL 2023

Madame Le Maire propose, comme convenu lors de la Commission Finances du 30 novembre dernier, de déposer une demande de subvention au titre de la DETR 2023 pour le projet « Aménagements au Stade » avec le plan de financement estimatif suivant :

Dépenses en € HT		Recettes en € HT	
Démolition bâtiment	100 000.00 €	Plan de relance du département - Accord reçu	49 500.00 €
Aménagements	257 000.00 €	DETR/DSIL 2023 - proposition 30%	122 700.00 €
Maîtrise d'œuvre	35 000.00 €	Fonds VERT ?	114 100.00 €
Etudes - divers	10 000.00 €	Jeux Olympiques Paris 2024 ?	
Annonces	2 000.00 €		
Aléas	5 000.00 €	Autofinancement 30%	122 700.00 €
TOTAL des dépenses	409 000.00 €	TOTAL des recettes	409 000.00 €

Par ailleurs, une demande sera effectuée auprès du Fonds Vert, qui est un nouveau fonds d'État.

Gilbert RANNOU précise qu'aucun choix de scénario n'est fait.

Madame Le Maire précise que mercredi vont être installés les 4 scénarii dans la salle du Conseil avec un support pour pouvoir faire des commentaires (atouts/inconvénients de chaque scénario).

Madame Le Maire explique que le Responsable des pilotes d'hélicoptères du SAMU est venu en mairie vendredi dernier : il y a un très bon éclairage, donc la moitié d'un stade suffit pour atterrir. Mais il ne faudra pas de constructions hautes dans l'axe d'atterrissage.

Le SDE travaille sur un déclenchement automatique à distance des éclairages des stades.

Attention : il y aura aussi l'ouverture du portail à coupler avec l'éclairage.

Pour information : éclairage de sécurité pour l'église, voir pour une subvention avec le SDE.

VOTE : UNANIMITÉ

4. Projet « école - salle de motricité » - Passation des marchés de travaux

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que le marché de travaux pour la réalisation du projet « école - Salle de motricité », en procédure adaptée, a été lancé par notre Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO), LTC.

Les offres des entreprises devaient parvenir pour le lundi 28 novembre 2022 à midi.

L'analyse des offres est en cours auprès de notre Maître d'œuvre, l'Atelier des 3 estuaires, représenté par Monsieur LOOS.

Madame Le Maire a la délégation du Conseil pour pouvoir signer les contrats auprès des entreprises qui seront retenues car les crédits sont inscrits au Budget Primitif (BP 2022) du Budget Principal de la Commune.

VOTE : UNANIMITÉ

5. Finances - Tarifs 2023

Depuis l'année dernière, il est proposé 3 grilles différentes :

- Tarifs Camping 2023
- *Tarifs Mouillages 2023 (votés lors du dernier Conseil)*
- Tarifs autres 2023

L'ensemble des propositions de tarifs municipaux pour 2023 est mis en annexe de la Note de synthèse.

La Commission Finances, réunie le mercredi 30 novembre dernier, a donné un avis favorable à ces propositions.

Changement de tarifs « Autres tarifs communaux » :

- « Associations quand l'activité proposée est payante » = 20 €/jour
- « Caution dégradation » = 500 €
- « Chauffage par jour » = 25€ et gratuit pour les Associations de la Commune

Changement de tarifs « tarifs camping » :

- « Caution » = 2 chèques de 200 €

VOTE :

Autres tarifs communaux : UNANIMITÉ

Tarifs Camping : UNANIMITÉ

6. Locations 2023 - bâtiment de l'Ancienne Poste

Madame Le Maire explique au Conseil Municipal que la locataire du local commercial situé dans le bâtiment de l'Ancienne Poste a demandé un geste financier pour 2023 car son activité commerciale est très réduite pendant l'hiver.

Comme convenu en Commission Finances du 30 novembre dernier, il est proposé la gratuité de son loyer, d'un montant de 200 €/mois, pour janvier-février-mars 2023, les fluides restant à sa charge.

VOTE : UNANIMITÉ

7. Finances - Budget Principal 2022 - Octroi d'une subvention exceptionnelle pour le Comité de jumelage

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal que, le Comité de jumelage s'est déplacé pour un week-end à Étauliers afin de fêter les 10 ans de ce jumelage.

Dans ce cadre, en accord avec les membres de la Commission Finances réunis le 30 novembre dernier, il est proposé d'octroyer une subvention complémentaire et exceptionnelle au Comité de jumelage d'un montant de 800 €, comme cela avait été voté en 2019 lors du dernier déplacement de ce type.

VOTE : Bruno DUVAL ne vote pas. UNANIMITÉ

8. Finances - Budget Principal 2022 - demande d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables pour un montant de 211,01 €

Madame Le Maire fait état des sommes non recouvrées par les services de la trésorerie, pour un total de 211,01 €.

Il s'agit, d'une part d'impayés d'une facture de cantine/garderie, par 1 particulier, facture de 2018, pour un montant de 25.44 €, et d'autre part, d'impayés de non-remboursement du traitement à titre conservatoire, concernant 1 redevable, pour un montant de 185.57 €.

Tous les moyens de recouvrement ayant été utilisés sans succès par la Trésorerie, Mme GUEHENNEUC sollicite Madame Le Maire pour les présenter en non-valeur, la totalité, soit 211.01 €, sera par conséquent mandatée sur le budget principal, au compte 6541.

VOTE : UNANIMITÉ

9. Finances - Budget Principal 2022 - Décision Modificative N°2

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une première Décision Modificative a été votée lors du dernier Conseil. Depuis, deux éléments imprévus sont venus s'ajouter :

- Chapitre 014 : Participation au dégrèvement des Taxes pour les Jeunes Agriculteurs d'un montant de 32 € au lieu des 15€ prévus en début d'année,
- Chapitre 204 : paiement d'un Fonds de concours au SDE pour la parcelle devant accueillir la maison médicale en plus du paiement de l'Attribution de Compensation GEPU à LTC.

Voici la proposition de Décision Modificative n°2 : **sur table**

BUDGET PRINCIPAL 2022 DÉCISION MODIFICATIVE N°2			
DÉPENSES			
FONCTIONNEMENT			
Chapitre	Compte	Contenu du Compte	Montant
014	7391171	Dégrèvement Jeunes Agriculteurs	32.00 €
022	022	Dépenses imprévues	-32.00 €
INVESTISSEMENT			
204	2041581	Autres groupements	2 200.00 €
20	2031	Frais d'études	-2 200.00 €
TOTAL DÉPENSES			0.00 €

VOTE : UNANIMITÉ

10. Finances - Budget Camping 2022 - Décision Modificative N°1 liée aux intérêts d'emprunt

Madame Le Maire explique au Conseil qu'il y a eu une erreur lors de l'inscription, sur le Budget Primitif (BP 2022) du Budget Camping, des crédits pour les intérêts d'emprunt à payer en 2022. En fait, le montant inscrit s'avère être le montant pour l'année 2023.

Il y a donc lieu de procéder à une Décision Modificative : **sur table**

BUDGET CAMPING 2022 - FONCTIONNEMENT - DÉCISION MODIFICATIVE							
N°1							
DÉPENSES				RECETTES			
Chapitre	Compte	Contenu du Compte	Montant	Chapitre	Compte	Contenu du Compte	Montant
66	66111	Intérêts des emprunts	200.00 €	70	706	Prestations de services	200.00 €
TOTAL DÉPENSES			200.00 €	TOTAL RECETTES			200.00 €

VOTE : UNANIMITÉ

11. **Questions diverses**

- Pour mémoire : repas de Noël Élus/Agents le mercredi 7 décembre 2022 à 12H30
- Commission du Personnel : mercredi 14 décembre 2022 à 15H
- Le pot de départ à la retraite de Corine LE PICHOURON se déroulera le mercredi 14 décembre 2022 à 18H à la salle du Conseil en mairie + remise de la médaille du travail pour Michel LE GALL

Séance levée à 21H.